

HOMMAGE À PIERRE VAN OMMESLAGHE
SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018
PROCLAMATION DES MASTERS EN DROIT
PAR
MICHÈLE GRÉGOIRE
PRÉSIDENTE

1. Tout ce qui nous entoure aujourd'hui n'est que symbole.

Bien sûr, ce jour s'est levé comme tous les autres jours, et il se déroulera, comme la nature le commande, au plein cœur de l'hiver, dont nous sommes presque rassurés de retrouver le givre.

Mais, au-delà de ce qui n'est qu'un jour apparemment comme tant d'autres, ce 15 décembre 2018, ensemble nous en allons en faire pour vous une véritable date.

Les toges que nous portons, l'ordre de nos paroles et de nos gestes reflètent nos intentions : il sera question aujourd'hui d'égalité, de responsabilité, de liberté et donc, en définitive, de transmission.

2. Nous sommes revêtus de noir et d'amarante. Noir, parce que chacun d'entre nous, à son tour, à sa place, à son heure, s'est inscrit dans la chaîne des connaissances, des savoirs faire, des savoirs être, ... Tous, nous avons accepté et assumé le temps long et obscur de la concentration et du silence. Nous avons consenti à travailler dans l'ombre pour donner, enfin, aujourd'hui, aux fruits de vos talents, la couleur qu'ils méritent : le pourpre de la passion du droit pour combattre et vaincre, si possible, les désordres du monde.

Mais pour notre Faculté, le noir, aujourd'hui, c'est aussi le signe du deuil.

3. Dans notre chaîne de transmission, certains maillons scintillent d'une lumière fascinante. Et nos regards se tournent avec humilité vers ceux qui nous inspirent.

Van Ommeslaghe était une vraie « Pierre » précieuse car Pierre Van Ommeslaghe pense comme un diamant brille.

Nous l'avons compris par ses enseignements ; nous le voyons tous les jours par chacune des lignes (limpides, pures, claires) de ses écrits.

De son parcours exceptionnel, la plupart d'entre nous, bien sûr, n'en n'ignore pas grand-chose. Je n'en relève ici que les quatre points cardinaux mais je dois vous prévenir, chers étudiants : ce que je vais dire à présent, je le crains, risque de ternir un peu votre jour de gloire. Ayons tous le courage, à travers les failles de nos propres existences, de laisser filtrer la lumière forte et belle venant de l'extérieur.

(1) Sorti de notre Faculté et de la Faculté de sciences économiques parallèlement, avec la plus grande distinction, Pierre Van Ommeslaghe avait tout juste 20 ans, ce qui signifie qu'il était à l'époque, encore mineur d'âge. Je souligne au passage la grande tolérance de la Faculté de Droit de l'ULB, qui est probablement la seule Law school au monde à avoir accepté de diplômé – tout l'en honorant au meilleur niveau – un véritable « incapable » ;

(2) De son parcours au Barreau, je ne retiens que le point culminant : Pierre Van Ommeslaghe a été Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation de 1992 à 1994 (mission confiée à présent à Me Jacqueline Oosterbosch qui nous fait honneur de sa présence) ;

(3) Professeur au sein de notre Faculté et professeur invité dans d'autres universités, Pierre Van Ommeslaghe était titulaire de la Chaire de Droit des obligations, la quintessence du Droit tout entier. Il est, sur cette matière vaste et fondamentale, l'auteur d'un traité que vous ne quitterez plus des yeux ; il n'est pas une seule question, quelle qu'en soit la complexité, qui n'y reçoive une réponse satisfaisante pour l'esprit.

(4) Passionné tout à la fois de tennis, de planche à voile et surtout de randonnée à ski, ce qui le portait aussi vers les sommets, Pierre Van Ommeslaghe était, de surcroît, musicien, pratiquant la flûte, et œnologue averti.

C'était un perfectionniste, un savant, un maître, un véritable artiste, créateur du Droit.

4. Le 10 décembre dernier, nous avons vu, sur nos têtes, passer le trait lumineux d'une étonnante étoile filante, qui ne s'éteindra pas.

Chère Sylvie, tu reviens parmi nous aujourd'hui sur les bancs du grand amphithéâtre Janson où ton illustre nom ne devait pas, je suppose, te paraître si facile à porter. Nous espérons te reconforter un peu en t'entourant de notre affection à tous.

Sache qu'à tes côtés, chacun à notre place et à notre manière, nous sommes orphelins.

PIERRE VAN OMMESLAGHE ET L'UNIVERSITÉ¹

1. Pierre Van Ommeslaghe et l'Université c'est l'histoire d'une passion pour le droit et son enseignement.

Grand avocat d'affaires, mais également avocat à la Cour de cassation, Pierre Van Ommeslaghe est d'abord le professeur à la Faculté de droit, et pour moi un maître dont l'exemple et les enseignements m'auront profondément marqué comme ils auront marqué des générations d'étudiants.

2. Entré à l'Université à moins de 16 ans, il ne la quittera jamais vraiment. Après avoir été, au sortir de ses études, assistant des professeurs Van Ryn et Heenen, il enseigne, dès 1962, le droit commercial comparé avant d'occuper en 1968 la chaire de droit des obligations. À compter de ce moment, il multipliera les cours tant en Belgique qu'à l'étranger. Il n'abandonnera ses enseignements que contraint par l'âge de la retraite après avoir prolongé autant que les règles le permettent ses cours spécialisés. L'enseignement est en effet au cœur de sa vie. Et en dépit de la réputation qu'on lui prête, il aime par-dessus tout ses étudiants. Il faut d'ailleurs aimer enseigner et aimer ceux à qui l'on transmet son savoir pour interroger au mois de juin oralement des centaines d'étudiants, tout en restant attentif, alors que l'on a par ailleurs une vie bien remplie au barreau. C'est une véritable épreuve physique. Je peux en témoigner.

Certes statutairement à temps partiel, Pierre Van Ommeslaghe est donc un pilier de la Faculté de droit totalement investi dans ses cours et dans son œuvre scientifique, ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser aux progrès de la recherche en médecine puisqu'il présidera, depuis sa création jusqu'en 2008, la Fondation Erasme créée il y a 36 ans au lendemain de l'inauguration de l'Hôpital Erasme.

3. Lorsque j'ai suivi son cours de droit des obligations en 1971-1972, celui-ci était déjà le monument qui deviendra le traité dont aucun juriste ne peut se passer. Avec le rythme soutenu et la précision qui caractérisent ses exposés, le professeur Van Ommeslaghe nous menait dans les méandres de la jurisprudence. Les mécanismes les plus complexes paraissaient ainsi aller de soi.

Ce qui paraissait aller de soi à la fin des cours ne restait pas moins un fameux morceau à avaler pour l'examen. Il en allait d'autant plus ainsi qu'en vertu d'une tradition qui s'est longtemps perpétuée, il fallait passer le même jour l'examen des contrats spéciaux. Nous

¹ Discours prononcé à l'occasion des funérailles de Pierre Van Ommeslaghe

pouvions ainsi, lors de la même matinée, choisir d'entamer par « M. Van Om » ou par M. Simont, son ami de toujours. Aussi, se disait-il, qu'ils discutaient des notes de leurs étudiants du matin, au cours de leur partie de tennis à midi, au Léopold Club...

Cette course d'obstacles jointe à l'exigence du professeur avait contribué déjà à en faire une terreur dont la réputation avait franchi les murs de la Faculté. Le couloir du deuxième étage de la Faculté où d'ordinaire il examinait, s'appelait d'ailleurs déjà le « couloir de la mort ». Et il continuera à porter ce nom longtemps après que « M. Van Om » eut cédé sa place à « Dieux » et « Foriers » et que sous la pression de la délégation étudiante, l'examen d'obligations fut dissocié de celui des contrats spéciaux.

Lucien Simont, dans son avant-propos des Mélanges offerts à Pierre Van Ommeslaghe, témoigne des fantasmes des étudiants. Il rapporte le pastiche admirable du sonnet de la Trebbia trouvé dans un bloc-notes oublié par un étudiant après un examen et signé José Maria de Heredia étudiant en première licence depuis 1863. S'il ne maîtrisait pas le droit des obligations ou son stress au moins avait-il des lettres.

Une fois l'épreuve passée la crainte se transformait en admiration et tous, arrivés en troisième licence, espéraient participer à ses séminaires d'étude approfondie de questions de droit privé couvrant tous les domaines du droit privé patrimonial. Je me souviens comme si c'était hier de ces séances de discussion serrée mais détendues du samedi matin auxquelles Sylvie assistait parfois pour se donner le goût du droit...

4. Mais à côté du professeur, il y a l'œuvre.

L'œuvre est énorme car Pierre Van Ommeslaghe a une connaissance encyclopédique du droit. Ses écrits couvrent le droit des obligations bien sûr, mais aussi le droit commercial dans tous ses aspects, le droit des sociétés, le droit comptable, le droit européen de la concurrence et même le droit fiscal.

5. Nourrie par sa pratique du barreau et sa maîtrise des droits des pays voisins son œuvre est pragmatique, dépourvue de théorisations inutiles. Elle est à la recherche de solutions équilibrées pour répondre aux évolutions économiques et, plus généralement, aux évolutions de la société.

Pour le juriste d'aujourd'hui, son œuvre peut sans doute paraître classique, mais il ne s'agit là que d'un faux semblant. L'historien du droit contemporain relèvera en effet que si elle est aujourd'hui en apparence classique, c'est, d'abord, parce qu'elle s'est souvent imposée dans ses aspects les plus innovants. Lorsqu'elle n'est pas encore consacrée par la Cour de cassation ou que celle-ci s'en écarte, elle demeure au centre des débats et donc des évolutions futures. P. Van Ommeslaghe est une autorité et restera encore longtemps sans doute une autorité même si ses écrits invitent à remettre en cause les autorités. Il n'hésite d'ailleurs pas, parfois, à se remettre en cause lui-même. Il pratique en effet le libre-examen au sens premier du terme.

Mais il y a une autre raison à ce classicisme d'apparence. C'est la méthode. L'œuvre est édiflée au départ d'une discussion serrée et critique de la doctrine et de la jurisprudence souvent avec l'appui d'arguments de droit comparé. Le lecteur est ainsi conduit à la conviction que la solution nouvelle « justifiée par les nécessités de la pratique » - Pierre Van Ommeslaghe aime cette expression – s'inscrit tout naturellement dans la continuité alors qu'elle marque en réalité une rupture.

Il suffit de relire, à cet égard, ses « observations sur la théorie de la cause dans la jurisprudence et la doctrine moderne » parue à la Revue critique de jurisprudence belge de 1970 – le cauchemar des étudiants – pour être frappé par la méthode.

6. Dans un monde qui s'accélère où la législation est foisonnante, changeante, de plus en plus détaillée, réglementaire, technique, il faut des principes auxquels se raccrocher. Eux seuls permettent de tenter de donner une cohérence, un sens et des limites raisonnables à des textes chaotiques dont, je cite, « *le style digne d'un règlement de police est particulièrement déplorable* ». Il n'est donc pas paradoxal qu'alors qu'il domine ces textes techniques, Pierre Van Ommeslaghe s'intéresse aux principes et aux concepts fondamentaux. L'Hommage que lui a rendu le Journal des Tribunaux le 1^{er} septembre 2018, à l'initiative de Caroline Verbruggen et de R. Jafferli, en constitue l'illustration. Le principe de bonne foi, l'abus de droit, l'apparence, la rechtsverwerking, l'opposabilité des effets externes des conventions sont au centre de ses écrits.

Il n'est pas paradoxal non plus qu'alors qu'il innove et n'apprécie guère la méthode historique, il ait une admiration sincère pour les auteurs du Code civil de 1804 et pour le style des articles 1101 à 1386 siège du droit des contrats et de la responsabilité civile. Mais s'il les admire ce n'est pas à la façon d'un monument historique, témoin d'une époque révolue, mais pour leur aptitude à s'adapter aux évolutions. Il souligne leur simplicité, leur pragmatisme, leur économie des définitions, et l'absence parmi eux de « règles philosophiques » qui – je cite – auraient - « *figé l'évolution du droit – en sorte que ces principes ont pu être découverts sinon inventés par la jurisprudence avec l'appui de la doctrine au fil des nécessités ... sans faire violence au texte* ».

Bref ils permettent de faire du neuf dans une apparente continuité ; ils laissent sagement aux juges, le soin de rénover la règle. En quelque sorte, ils sont en parfaite adéquation avec sa méthode. Pierre Van Ommeslaghe ne recourt en effet aux concepts autonomes que s'il n'y a pas moyen de faire autrement...

7. Mais la jurisprudence même aidée de la doctrine ne peut tout faire. Et lorsque les nécessités de la pratique imposent une rénovation urgente, il faut s'investir dans l'œuvre législative. Ici encore Pierre Van Ommeslaghe n'est pas en reste.

Il sera avec les professeurs Van Ryn et Heenen, un des auteurs du projet de loi du 5 décembre 1979 modifiant les lois coordonnées sur les sociétés commerciales, qui sera malheureusement frappé de caducité à raison des aléas de la politique belge.

Au crépuscule de sa vie professionnelle, il participait encore activement aux travaux du Centre belge du droit des sociétés qui seront le point de départ du Code des sociétés et des associations actuellement en discussion au parlement.

8. Pierre Van Ommeslaghe nous quitte peu après son 86^{ème} anniversaire, mais il demeurera pour tous les juristes une référence qui s'impose. Et la légende que ses innombrables étudiants ont forgé autour de lui restera ancrée dans les esprits. Les revues de la Faculté de droit verront encore longtemps apparaître l'ombre du « Vanommesaure »...

Et pour moi restera le souvenir de ma jeunesse professionnelle, d'un temps révolu où une activité soutenue n'excluait pas la partie de tennis du midi avec ses confrères, par ailleurs, collègues à l'Université ; le souvenir aussi du couloir de la mort où j'interrogeais en contrats spéciaux de conserve avec Pierre Van Ommeslaghe, qui à vrai dire, avait le plus souvent terminé avant moi ; le souvenir aussi des affaires fleuve que nous avons plaidées ensemble, de sa ponctualité, de son élégance, de sa science du vin, de sa science de la musique, de sa science de tous les sports. Enfin, restera le souvenir de sa joie, de son rire, de son goût de vivre...

Paul Alain Foriers